

Les salles de travail à la BU d'Evry

La bibliothèque universitaire d'Evry propose aux étudiants de l'université et aux usagers extérieurs s'étant acquittés de droits de prêt de réserver en ligne ou sur place des salles de travail en groupe.

Conditions d'utilisation des salles de travail :

- Les salles doivent impérativement être libérées 10 minutes avant la fermeture de la bibliothèque
- Le service est réservé aux étudiants et aux usagers extérieurs s'étant acquittés de droits de prêt.
- Les salles de travail en groupe doivent être occupées par trois personnes au minimum, dans la stricte limite de la capacité de la salle. Aucune chaise ne peut être ajoutée ou retirée d'un box.
- La salle doit impérativement être libérée à l'heure prévue. Elle doit être laissée propre et rangée. Toute dégradation ou mauvais état constaté au moment de l'installation dans la salle doit immédiatement être signalé au personnel, afin de ne pas en être tenu pour responsable.
- Les salles de travail en groupe ne doivent en aucun cas être utilisées à des fins commerciales.
- Le personnel se réserve le droit de vérifier les cartes de tous les usagers de la salle.
- Il est strictement interdit de manger dans les salles de travail en groupe.
- Le règlement de la bibliothèque s'applique aux usagers dans les salles de travail. Tout mauvais usage du service ou des espaces sera sanctionné.

Comment ça marche ?

Les étudiants de l'université d'Evry et les usagers extérieurs ayant des droits de prêt sont autorisés à réserver une salle de travail en groupe.



Un seul usager de la salle s'acquitte de la réservation mais les coordonnées d'au moins deux autres membres du groupe sont nécessaires pour valider la réservation : ceux-ci seront avertis par mail de la réservation, et de toute modification de cette réservation.



L'utilisateur peut réserver une salle jusqu'à 2 semaines à l'avance



La durée maximale d'un créneau est de 2h dans la limite de 10h par semaine et par usager. La durée minimale de réservation est d'une heure.



Au-delà de 30 minutes de retard, la réservation est automatiquement annulée.

Afin de conserver le bénéfice de sa réservation, il est impératif de badger ou de s'authentifier manuellement avant d'entrer dans le box : en l'absence de cette opération, la réservation sera automatiquement annulée au-delà de 30 minutes et le quota hebdomadaire sera débité.



En cas d'empêchement, les usagers sont invités à annuler leur réservation, afin que la salle puisse être disponible pour d'autres usagers et qu'ils puissent récupérer dans leur quota les heures ainsi libérées.